

# LE PROJET **ReSTart**

Création d'une unité de capture de CO<sub>2</sub> de production  
de carburant d'aviation durable à Tartas et Bégaar.

## **Enseignements et engagements des maîtres d'ouvrage à la suite de la concertation préalable**

*18 septembre 2025*

## AVANT-PROPOS

Le présent document expose les enseignements que VERSO ENERGY, maître d'ouvrage du projet ReStart et RTE, co-maître d'ouvrage, tirent de la concertation préalable qui s'est tenue du 25 mars au 19 juin 2025.

Le document revient d'abord sur le déroulement de la concertation puis sur les enseignements des maîtres d'ouvrage tirés des échanges et des recommandations exprimées par le public et par les garants dans leur bilan. Enfin, les décisions et engagements pris par les maîtres d'ouvrage quant à la suite du projet sont présentés à la fin du document, ainsi que les réponses aux demandes de précisions et recommandations des garants.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Le projet présenté en concertation .....</b>	<b>4</b>
1.1	Rappel du projet ReStart.....	4
1.2	Le raccordement électrique .....	5
1.3	Le calendrier du projet .....	5
<b>2</b>	<b>Les co-maîtres d'ouvrage .....</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>Retour sur le déroulement de la concertation .....</b>	<b>7</b>
3.1	Une concertation préalable volontaire sous l'égide de deux garants désignés par la CNDP ....	7
3.2	Le périmètre de la concertation préalable.....	7
<b>4</b>	<b>L'annonce de la concertation .....</b>	<b>7</b>
4.1	La publicité légale .....	8
4.2	La conférence de presse .....	8
<b>5</b>	<b>Les outils d'information .....</b>	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>Les modalités de dialogue mises en œuvre .....</b>	<b>12</b>
6.1	Les réunions publiques .....	12
	La table ronde thématique (26 participants) .....	13
	L'atelier thématique n°1 (50 participants).....	13
	L'atelier thématique n°2 (40 participants).....	14
6.2	Les rencontres de proximité .....	16
6.3	Les contributions et questions en ligne et par coupon T .....	16
6.4	Les cahiers d'acteurs .....	17
<b>7</b>	<b>Les enseignements tirés par les maîtres d'ouvrage .....</b>	<b>17</b>
7.1	Une concertation complète .....	17
7.2	Les préoccupations et remontées d'information du public qui ont nourri le projet .....	18
7.3	Un soutien apporté au projet ReStart, assorti de suggestions pour en maximiser les effets socio-économiques.....	21
7.4	Précisions concernant la synthèse du bilan rédigé par Mesdames les garantes .....	22
<b>8</b>	<b>Décision relative à la poursuite du projet .....</b>	<b>23</b>
<b>9</b>	<b>Les engagements pris par les maîtres d'ouvrage .....</b>	<b>23</b>
<b>10</b>	<b>Réponse aux demandes de précisions des garants.....</b>	<b>25</b>
<b>11</b>	<b>Réponse aux recommandations des garants .....</b>	<b>33</b>

## 1 Le projet présenté en concertation

### 1.1 Rappel du projet ReStart

Le projet **ReStart** vise à produire d'ici 2030 du carburant d'aviation durable (e-SAF) à **Tartas** et **Bégaar**, à partir de **CO<sub>2</sub> biogénique** capté chez **RYAM**, située à Tartas.

#### Les étapes de synthèse de l'e-SAF

- **Capture du CO<sub>2</sub> biogénique** émis par RYAM
- **Production d'hydrogène** par électrolyse de l'eau
- **Synthèse de méthanol** : combinaison des molécules d'hydrogène et de CO<sub>2</sub>
- **Production d'e-SAF** : transformation du méthanol en carburant par le procédé « **methanol-to-jet** »

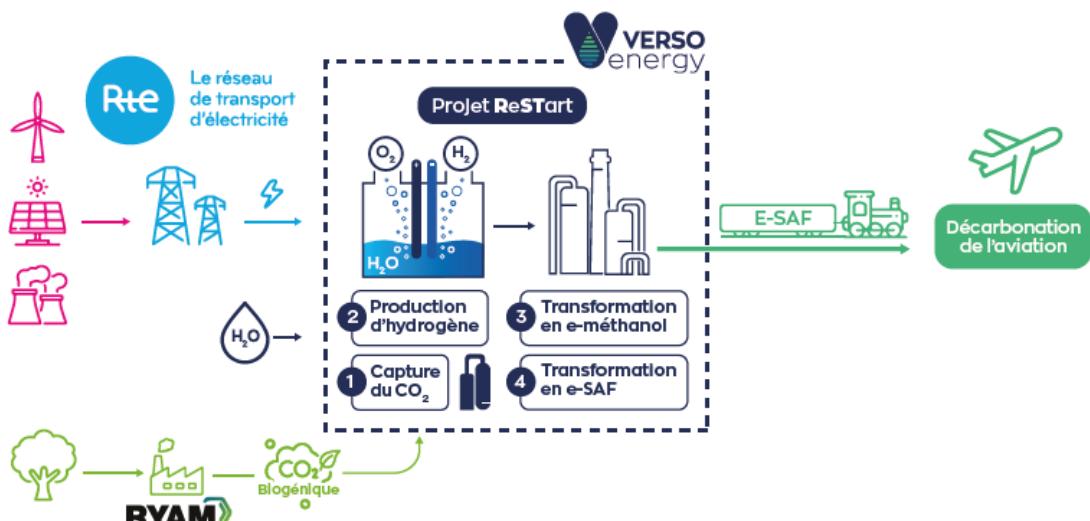
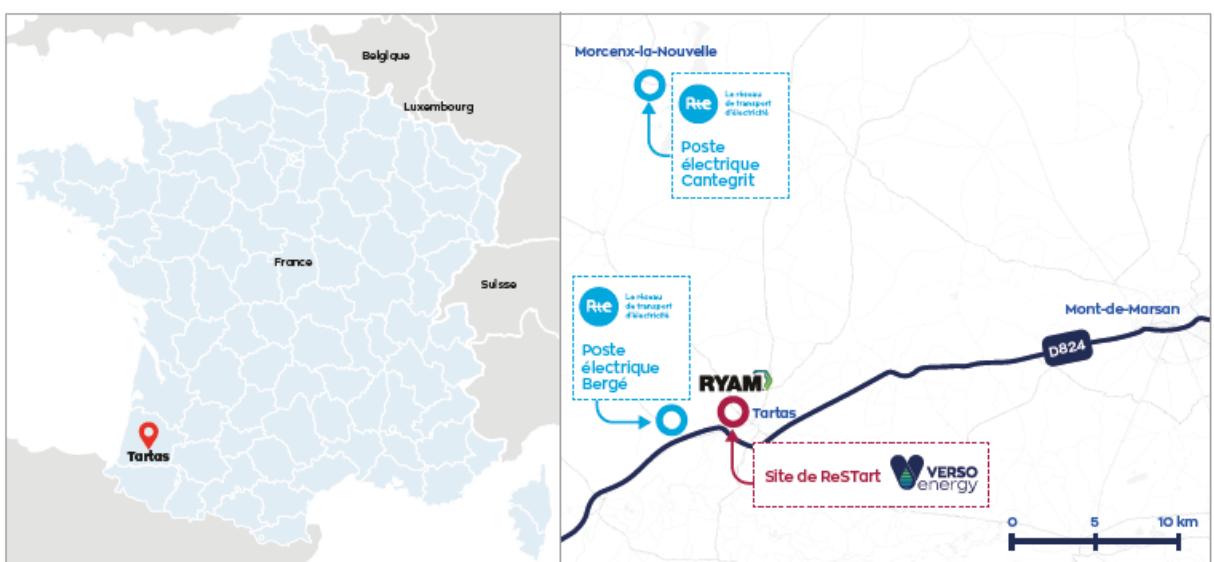


Schéma de principe du projet

Le projet est situé à proximité immédiate de l'émetteur de CO<sub>2</sub> car cela permet d'acheminer le CO<sub>2</sub> vers le site de production de carburant de manière simple.



Localisation du projet

## Les objectifs de production

À partir des **334 000 tonnes de CO<sub>2</sub>** capturées chez RAYM, le projet vise une production annuelle pouvant aller jusqu'à **81 000 tonnes d'e-SAF**.

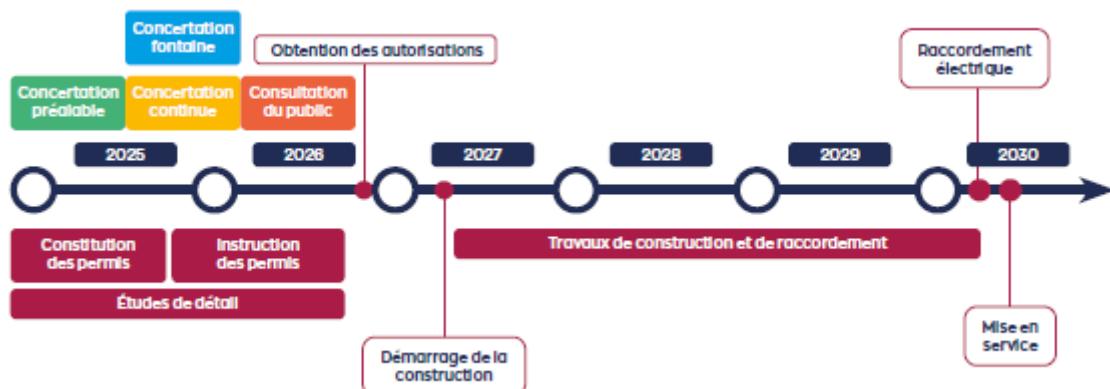
Selon une première estimation du bilan carbone du projet via la méthode de calcul de l'**ADEME**, sur 25 ans d'exploitation, cet e-SAF en remplacement du kérósène fossile permettrait d'éviter l'émission d'environ **5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>** en plus de contribuer à la souveraineté énergétique de la France.

### 1.2 Le raccordement électrique

La production d'hydrogène par électrolyse de l'eau nécessite une alimentation électrique dédiée.

- Une puissance totale de **450 MW** a été réservée auprès de **RTE**, co-maître d'ouvrage du projet.
- RTE réalisera le raccordement électrique du projet ReSTart via une ligne Très Haute Tension (THT) depuis le poste électrique de Bergé à 4 km soit depuis le poste électrique de CANTEGRIT à 20 km.

### 1.3 Le calendrier du projet



Calendrier du projet

## 2 Les co-maîtres d'ouvrage

### VERSO ENERGY

Fondée en 2021 par Xavier Caitucoli et Antoine Huard et soutenue par les investisseurs Eiffel Investment Group, AMS Capital et Crescendix, VERSO ENERGY s'engage à adapter les modèles énergétiques sur lesquels repose notre économie pour accompagner la transition énergétique et poser les fondements d'une économie nouvelle fondée sur :

- l'abondance de sources d'énergies propres ;
- une architecture plus décentralisée et plus résiliente ;
- l'hydrogène comme combustible décarboné, afin de s'affranchir de la dépendance aux énergies fossiles.

VERSO ENERGY s'attache alors à déployer les solutions techniques pour rendre possible un mix énergétique décarboné en mobilisant son expertise et ses capacités financières : production d'électricité renouvelable, production d'hydrogène renouvelable et bas carbone, stockage et flexibilité.

La stratégie de développement de VERSO ENERGY repose sur la gestion de l'énergie depuis sa production, grâce à la sécurisation foncière des sites dédiés et la réservation de capacité sur le réseau électrique, jusqu'à la commercialisation et la conversion de l'électron ou de la molécule à des partenaires industriels et de la mobilité.

### RTE

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité 24h/24 et 7j/7 sur le territoire national grâce à ses 10 025 salariés en gérant en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre production et consommation.

RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte près de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, 7 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 900 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et 51 lignes transfrontalières. Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, est interconnecté avec 37 autres pays. En tant qu'opérateur industriel neutre et indépendant, RTE optimise et transforme son réseau pour rendre possible la transition énergétique quels que soient les choix énergétiques futurs. En particulier, dans le cadre de l'accès au réseau, RTE est amené à assurer le raccordement des nouveaux clients, dans les conditions fixées notamment par le Code de l'énergie et sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

RTE, par son expertise et ses rapports, éclaire les choix des pouvoirs publics.

### 3 Retour sur le déroulement de la concertation

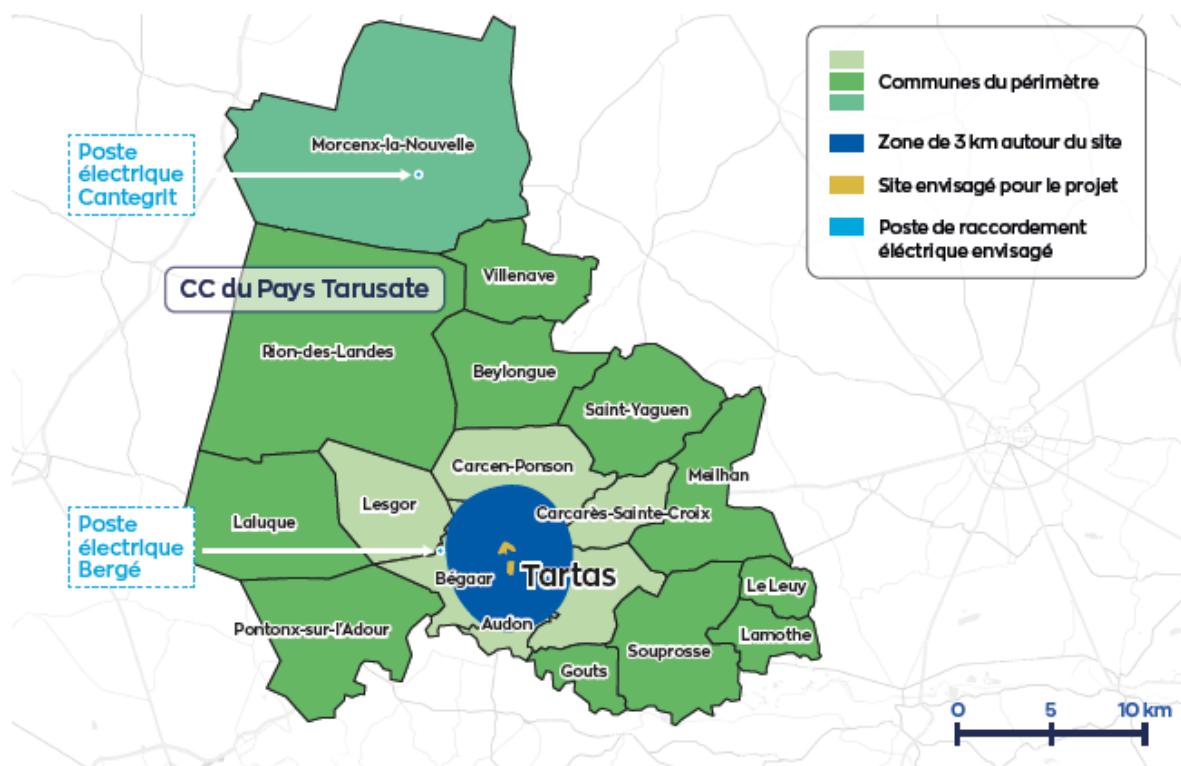
#### 3.1 Une concertation préalable volontaire sous l'égide de deux garants désignés par la CNDP

La concertation préalable relative au projet ReStart concernait la création d'une unité de capture de CO<sub>2</sub> et de production de carburant d'aviation durable à Tartas et Bégaar. Elle s'est déroulée **du 25 mars au 19 juin 2025 inclus.**

La concertation préalable est obligatoire ou facultative selon les caractéristiques du projet, en application de l'article L. 121-8 du code de l'environnement. Dans le cas du projet ReStart, dont le montant est supérieur à 600 millions d'euros, la concertation préalable est obligatoire. VERSO ENERGY et RTE, ont choisi dans ce cadre de saisir en septembre 2024 la Commission nationale du débat public (CNDP). La CNDP a ensuite décidé de l'organisation d'une concertation préalable autour du projet et désigné deux garantes, **Madame Hélène SARRIQUET et Madame Marion THÉNET.**

Les garants ont publié le bilan de la concertation le 18 juillet 2025, consultable sur le site internet du projet : <https://restart-concertation.eu/les-documents/>

#### 3.2 Le périmètre de la concertation préalable



Le périmètre de la concertation regroupe les communes de la communauté de communes du pays Tarusate ainsi que Morcenx-la-Nouvelle, commune la plus peuplée dans les environs immédiats.

### 4 L'annonce de la concertation



# RS T

LE PROJET  
**ReSTart**

Concertation garantie par  
**LA** **CNP**

Création d'une unité de capture de CO<sub>2</sub> de production de carburant d'aviation durable à Tartas et Bégaar.

## DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE

25 MARS > 19 JUIN 2025



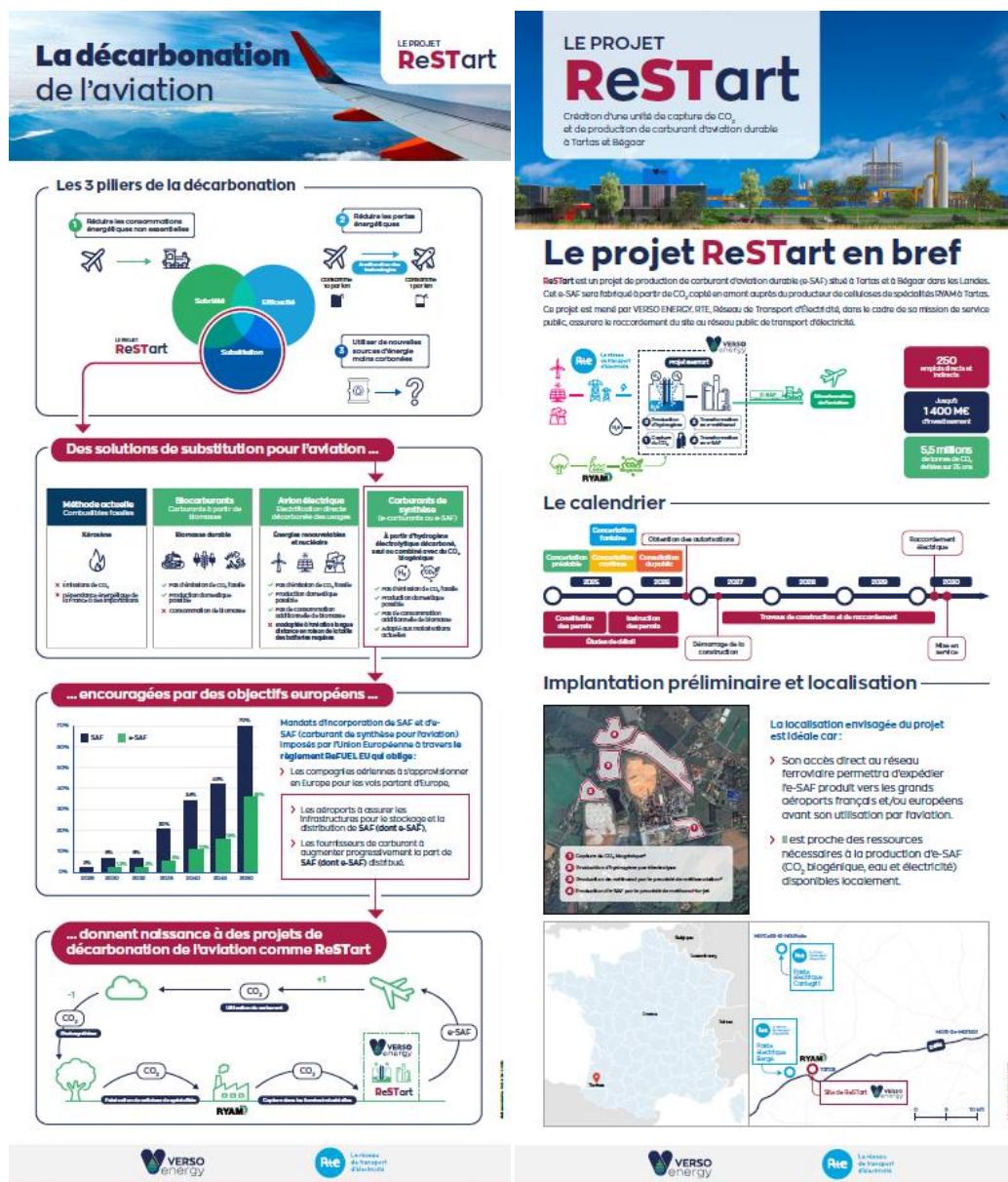
### Le dépliant de synthèse

La synthèse, sous forme de dépliant, a été réalisée pour présenter les principales caractéristiques du projet ReStart, ses incidences principales et les modalités de la concertation préalable. La synthèse incluait un coupon T détachable pré-affranchi permettant le dépôt d'une contribution (avis et/ou question).



## Les panneaux d'information

Deux panneaux ont permis de présenter en bref le projet ainsi que le modèle de fonctionnement de VERSO ENERGY. Ils étaient disponibles lors des différentes rencontres publiques.



## Le site internet de la concertation

Un site internet dédié au projet et à la concertation a été mis en ligne le 10 mars 2025 : <https://restart-concertation.eu/>

Sur ce site ont été déposés au fil de la concertation préalable :

- Tous les documents de la concertation, à savoir les outils d'information précédemment cités ;

- Les présentations diffusées lors des rencontres publiques et les verbatims ;
- Les cahiers d'acteurs.

Un formulaire de contribution a été ouvert du 25 mars au 19 juin 23h59 inclus.

## 6 Les modalités de dialogue mises en œuvre

Les rencontres publiques ont fait l'objet d'échanges avec les garants au cours de la préparation de la concertation préalable.

Au total, entre le 25 mars et le 19 juin 2025, **10 rencontres ont été organisées**, toutes en présence d'au moins un des deux garants de la CNDP :

- Une réunion publique d'ouverture à la salle polyvalente à Tartas pour présenter les caractéristiques du projet et le contexte de la concertation avec ses modalités ;
- Une table ronde thématique avec format hybride (retransmission en direct de l'atelier sur internet) à la salle du CIAS pour présenter la filière e-SAF et le CO2 biogénique ;
- Un atelier thématique à la salle du foyer rural à Bégaar sur le raccordement et l'approvisionnement électrique, les technologies et la réglementation des e-carburants ;
- Un atelier thématique à la salle Henri Scognamiglio à Morcenx-La-Nouvelle sur les retombées socio-économiques, les effets du projet sur l'environnement, la maîtrise des risques industriels et l'intégration paysagère ;
- Une réunion publique de synthèse à la salle polyvalente de Tartas dédiée à la présentation des premiers enseignements de la concertation ;
- Cinq rencontres de proximité à Tartas Accueille, sur le site de RYAM, au Carrefour Market de Tartas, au lycée professionnel Jean Garnier à Morcenx-La-Nouvelle et au Leclerc Express de Rion-des-Landes.

Ces rencontres ont permis au public d'échanger avec les maîtres d'ouvrage et les deux garantes de la concertation. Les réunions publiques et la table ronde thématique ont fait l'objet d'un verbatim publié sur le site internet du projet. Concernant les ateliers thématiques, une compilation des sujets abordés par thématique et des questions posées par les participants a été publiée sur le site internet. L'ensemble des diaporamas présentés lors des réunions a également été publié.

### 6.1 Les réunions publiques

#### La réunion publique d'ouverture (150 participants)

Une réunion publique d'ouverture s'est tenue à la salle polyvalente de Tartas le 25 mars 2025 pour présenter les caractéristiques du projet et le contexte de la concertation avec ses modalités.



### **La table ronde thématique (26 participants)**

Une table ronde thématique s'est tenue à la salle du CIAS le 10 avril 2025 pour présenter la filière e-SAF et le CO2 biogénique.

Les experts invités pour coanimer cette table ronde thématique avec VERSO ENERGY étaient :

- La FNAM, la fédération nationale de l'aviation et de ses métiers, une organisation professionnelle dans le transport aérien français qui représente plus de 370 entreprises du secteur.
- France Hydrogène, association fédérant les acteurs de la filière hydrogène et carburants de synthèse en France (400 membres)

### **L'atelier thématique n°1 (50 participants)**

Un atelier thématique s'est tenu à la salle du foyer rural de Bégaar le 15 avril 2025. Organisé en 3 tables thématiques ayant permises aux participants d'échanger directement avec les maîtres d'ouvrages et les experts collaborant sur le projet.

Les thèmes proposés étaient les suivants :

- Réglementation et approvisionnement électrique
- Raccordement électrique
- Technologies

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France et co-maître d'ouvrage de ReStart en tant que responsable du raccordement électrique des infrastructures (table raccordement électrique) animait la table « raccordement électrique ».

Après un rappel en séance plénière du projet et des modalités de la concertation, chaque participant a eu la possibilité de participer en petit comité aux 3 ateliers proposés.



### **L'atelier thématique n°2 (40 participants)**

Un 2<sup>ème</sup> atelier thématique s'est tenu à la salle Henri Scognamiglio de Morcenx-La-Nouvelle le 20 mai 2025. Organisé en 3 tables thématiques ayant permises aux participants d'échanger directement avec les maîtres d'ouvrages et les experts collaborant sur le projet.

Les thèmes proposés étaient les suivants :

- Effets sur l'environnement
- Insertion paysagère
- Retombées socio-économiques

Les experts invités pour coanimer ces tables avec VERSO ENERGY étaient :

- RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France et co-maître d'ouvrage de ReStart
- Les bureaux d'étude Bureau Veritas et EGI respectivement experts sur les études d'impact et les études de danger (table effets sur l'environnement)
- Le cabinet d'architecture BORO Architectes (table insertion paysagère)

Après un rappel en séance plénière du projet et des modalités de la concertation, chaque participant a eu la possibilité de participer en petit comité aux 3 ateliers proposés.



### La réunion publique de synthèse (100 participants)

La réunion publique de synthèse s'est tenue à la salle polyvalente à Tartas le 10 juin 2025, pour présenter les premiers enseignements de la concertation.



## 6.2 Les rencontres de proximité

Cinq rencontres de proximité ont été programmées pendant la concertation pour permettre au maître d'ouvrage de venir à la rencontre des publics :

- Une à Tartas accueille le 4 avril 2025 (12 participants) ;
- Une sur le site de RYAM le 9 avril 2025 (43 participants) ;
- Une au Carrefour Market de Tartas le 10 avril 2025 (8 participants) ;
- Une conférence interactive au lycée Jean Garnier (10 participants) ;
- Une au Leclerc de Rion-des-Landes le 21 mai (5 participants).



Conférence interactive au lycée Jean Garnier



Rencontre au Carrefour Market de Tartas

## 6.3 Les contributions et questions en ligne et par coupon T

Le dispositif de concertation mis en place ouvrait la possibilité de déposer des contributions ou de poser des questions en ligne (via un formulaire ou par mail) ou par écrit (via coupon T préaffranchi) :

- Possibilité de déposer un avis ou une contribution sur le site internet du 25 mars 2025 au 19 juin 2025 23h59.

### Vos questions

- Dépliant du projet distribué dans les boîtes aux lettres des foyers des 18 communes du périmètre permettant d'émettre un avis ou de poser une question de manière manuscrite grâce au coupon T attaché au dépliant.



**T**

**PERF**

20 g  
validité  
permanente

VERSO ENERGY ReStart  
CONCERTATION 2019/5  
AUTORISATION 75803 PARIS CEDEX 08

### DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PROJET ReStart

Renvoyez ce coupon-T par voie postale sans  
enfranchissement jusqu'au 19 juin 2025 inclus, date de  
la fin de la concertation préalable.

Votre commune de résidence :

\_\_\_\_\_

Votre contribution :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(Optionnel)  
Prénom/Nom :

Votre adresse électronique pour recevoir les actualités  
de la concertation :

Merci d'avoir contribué à la concertation sur le projet ReStart. Votre  
participation sera publiée sur le site internet de la concertation et versée  
au bilan de la concertation. Les données à caractère personnelles seront  
uniquement utilisées à des fins de statistiques ou pour la transmission  
d'informations sur le projet. Elles ne seront pas rendues publiques. Vous  
disposez d'un accès et de rectification de vos données nominatives. Pour  
toute question relative au traitement de ces données, vous pouvez écrire  
à contact@energysolutions.eu

Au total, 78 questions et avis ont été postés sur le site internet dont 28 via coupon T. Par ailleurs le site internet a enregistré 443 fréquentations pendant la concertation.

## 6.4 Les cahiers d'acteurs

Durant la concertation, 8 cahiers d'acteurs ont été réceptionnés. Dans l'ordre de publication :

1. Amis de la Terre
2. Conseil régional, président du groupe communiste
3. Fédération SEPANSO Landes
4. Union Locale CGT Tartas
5. Communauté de communes du pays Tarusate
6. Collectif des Associations de Défense de l'Environnement (CADE)
7. Groupe ADP
8. Les écologistes Landes

## 7 Les enseignements tirés par les maîtres d'ouvrage

### 7.1 Une concertation complète

Toutes les modalités d'information, de communication et de participation travaillées avec les garants ont été mises en œuvre.

Le projet a suscité un intérêt qui s'est traduit par une participation importante lors des réunions publiques d'ouverture, de synthèse, les ateliers thématiques ainsi que la table ronde (344 participants au total)

La préparation à la concertation et les rencontres publiques ont été l'occasion de nombreux échanges avec les acteurs associatifs, industriels et politiques directement concernés par le projet ReStart.

La concertation préalable a permis de s'intéresser à tous les aspects du projet, qu'il s'agisse :

- De son contexte, de son opportunité et de ses alternatives, au travers des réunions publiques
- De ses enjeux environnementaux et socio-économiques, au travers des ateliers multithématisques.

Les maîtres d'ouvrage remercient tous les participants à la concertation, les intervenants des rencontres publiques et les auteurs des cahiers d'acteurs pour les éclairages qu'ils ont apportés et leurs contributions critiques et constructives au projet. **La concertation s'est en conséquent révélée particulièrement utile pour le projet ReStart et son raccordement.**

Les maîtres d'ouvrage remercient également les garants les ayant accompagnés pendant cette concertation, la rendant plus claire et accessible pour tous, ainsi que pour leur bilan fidèle au contenu et au déroulé de celle-ci. Le public retrouvera notamment dans le bilan des garants la teneur des échanges détaillés sur les thématiques rappelées par les maîtres d'ouvrage dans leur propre bilan ci-dessous.

## 7.2 Les préoccupations et remontées d'information du public qui ont nourri le projet

Les échanges avec le public, tout particulièrement lors des sessions de questions-réponses à chacune des réunions publiques ainsi que sur le site internet, ont permis de percevoir les principales préoccupations du public. Un ensemble très large de sujets a été abordés, faisant globalement le tour de tous les sujets pouvant être liés au projet : fondement du projet, modèle économique, marché, réglementation, localisation, risques, effets environnementaux, impact sur l'immobilier, insertion paysagère, technologies, retombées sociaux-économiques, raccordement électrique, bilan carbone, etc. Certaines thématiques ont motivé plus particulièrement des échanges approfondis et/ou répétés, parmi lesquelles :

### La décarbonation de l'aviation

- Quelle est la place de la sobriété dans la décarbonation de l'aviation ?
- Quels scénarios d'évolution du trafic aérien sont pris en compte dans le projet ?
- Comment s'inscrit le projet ReStart dans la temporalité des besoins de décarbonation de l'aviation ?

### La consommation énergétique

- Quelle est la disponibilité réelle de l'énergie nécessaire en France pour alimenter un projet comme ReStart ?
- Comment la consommation énergétique du projet s'articule avec tous les usages consommant de l'énergie ?
- Comment la consommation énergétique du projet s'articule avec tous les usages consommant de l'énergie ?
- Quel est le rendement énergétique global du projet ?
- Quel est le rôle de ReStart dans la souveraineté énergétique ?

### L'investissement et le financement

- Comment le projet est-il financé ?

- Quelle est l'origine des financements ?
- Quelles subventions publiques ou aides financières sont mobilisées pour soutenir le projet ReStart ?

#### **Le déroulement de la concertation :**

- Comment la transparence dans les réponses est garantie ?
- Comment s'est déroulée la distribution par La Poste du dépliant de synthèse ?
  - Le périmètre ?
  - La date de distribution ?
- Pourquoi les élus se sont exprimés sur le projet ?

#### **Les aspects techniques**

- Quels sont les procédés qui seront mis en place dans le cadre du projet ReStart ?
- Quelles sont les différences entre le e-SAF, le bioSAF et le kérósène fossile au niveau de l'utilisation dans les avions ?
- Comment le e-SAF produit par ReStart sera-t-il exporté ? et vers quelles destinations ou marchés ?

#### **La réglementation et la filière**

- Comment le projet ReStart intègre-t-il la notion de CO<sub>2</sub> biogénique dans son fonctionnement et ses bilans carbone ?
- Comment se positionne la filière e-SAF aujourd'hui en termes de maturité, de réglementation et de perspectives en France et en Europe ?
- Quel sera le prix du e-SAF produit par ReStart et quelle est la rentabilité attendue du projet ?

#### **Le raccordement électrique**

- Qui est RTE et quelle est la nature de ses relations avec VERSO ENERGY ?
- Le Réseau Public de Transport d'Electricité est-il en capacité d'acheminer une telle puissance à Tartas ?
- Le raccordement de ReStart peut-il précariser l'alimentation électrique du territoire ?
- Les liaisons électriques de RTE ont-elles un impact sur la santé humaine et les exploitations agricoles ?
- Comment RTE intègre dans l'étude de son projet les enjeux environnementaux tels que la traversée de cours d'eau ou la proximité de zones environnementales remarquables ?
- Quel est l'impact en zone forestière de la création d'une nouvelle liaison électrique ?
- Quelles sont les limites techniques des différentes typologies d'ouvrage présentées par RTE ?
- Dans quelle mesure RTE peut-il mutualiser la création de nouvelle liaison électrique avec les infrastructures existantes (ligne aérienne, voie ferrée, réseau de transport de gaz, voiries) ?
- Quelles sont les solutions techniques et leurs conséquences pour renforcer la ligne aérienne existante entre Bégaar et Morcenx-La-Nouvelle ?

#### **Les effets sur l'environnement**

##### **La phase travaux**

- Quels seront les impacts environnementaux et sociaux pendant la phase de travaux du projet ReStart ?

#### **L'état initial**

- Quel est l'état initial du site et de son environnement avant le lancement du projet ReStart ?

#### **Liens spécifiques avec RYAM**

- Quels liens directs le projet entretient-il avec l'activité de RYAM ?

#### **La consommation d'eau**

- Quelle sera la consommation et le prélèvement d'eau du projet ReStart ?
- Quel est le rôle de RYAM dans le prélèvement et la consommation d'eau du projet ?
- Quelle est l'origine des prélèvements d'eau nécessaires ?
- Que se passe-t-il lors d'un épisode de sécheresse ?

#### **Les rejets d'eau**

- Quelle sera la qualité des rejets d'eau ?
- Où seront localisés les rejets d'eau ?

#### **La biomasse**

- Pourquoi et comment ReStart ne consommera-t-il pas de biomasse ?

#### **Le bruit**

- Quels seront les niveaux et les sources de bruit ?

#### **Les odeurs**

- Quelles odeurs pourraient être liées au projet ReStart ?
- Quels effets le projet ReStart pourrait-il avoir sur les odeurs actuellement associées à RYAM ?

#### **L'utilisation des sols et l'insertion paysagère**

- Quel sera l'impact du projet ReStart sur l'utilisation des sols et l'insertion paysagère, notamment selon les deux visions opposées du public ?
- Quelles zones du PLU sont visées ?
- Quel pourrait être l'impact immobilier du projet ReStart sur les alentours ?

#### **La lumière**

- Quels effets lumineux ou nuisances lumineuses sont prévus dans le cadre du projet ReStart ?

#### **La qualité de l'air**

- Quel sera l'impact du projet ReStart sur la qualité de l'air localement ?

#### **La maîtrise des risques industriels**

#### **Retour d'expérience sur la filière eSAF**

- Quels enseignements ou retours d'expérience existe-t-il déjà sur la filière eSAF ?

#### **La sécurité**

- Quels sont les rayons d'effets liés aux zones de stockage prévues ?
- Quels sont les principaux risques ?
- Quelles mesures et quels plans de sécurité sont prévus pour garantir la sûreté du projet ?

- Quelles mesures spécifiques de sécurité concernent l'hydrogène utilisé ou produit dans le cadre du projet ?

#### **Le classement SEVESO**

- ReStart sera-t-il classé SEVESO, et selon quel seuil ?
- Quel est le classement global du projet ReStart en matière de risques industriels ?

#### **L'impact avec RYAM**

- Comment les activités de RYAM sont-elles prises en compte dans la maîtrise des risques du projet ReStart, notamment pour éviter les effets domino ?
- Est-ce que le classement de RYAM sera modifié ou réévalué en raison du projet ReStart ?

### **L'intégration locale et les retombées économiques**

#### **Les emplois**

- Quels types d'emplois seront créés par le projet ReStart ?
- Quel sera le niveau de qualification des emplois générés par le projet ReStart ?
- D'où proviendront géographiquement les emplois associés au projet ReStart (local, régional, national) ?
- Quels sont les besoins identifiés sur le marché local et comment les formations locales peuvent-elles y répondre ?

#### **Les retombées locales**

- Quelles retombées fiscales (taxes, impôts) le projet ReStart apportera-t-il au territoire local ?
- Comment fonctionnera l'achat de CO<sub>2</sub> à RYAM pour alimenter le projet ReStart ?
- Quelles synergies industrielles locales pourraient être développées entre ReStart et des acteurs comme RYAM, Egger ou Maïsadour ?

VERSO ENERGY retient que certaines notions, pourtant fondamentales dans le projet, ont été par moment difficile à comprendre par certaines personnes du public, comme le concept de CO<sub>2</sub> biogénique.

La concertation a permis à VERSO ENERGY de comprendre les préoccupations et interrogations du public, notamment vis-à-vis de la consommation énergétique, la sécurité du site et l'approvisionnement électrique de celui-ci via le réseau électrique national.

RTE a également bien relevé les différents souhaits exprimés par le public durant la concertation au sujet du raccordement électrique du projet et notamment la possibilité de mutualiser la création de la nouvelle ligne avec des ouvrages existants.

Fort de ces remontées d'informations et expression d'opinions qui viennent nourrir le projet ReStart, VERSO ENERGY et RTE ont décidé de prendre des engagements qui ont été présentés pendant la réunion de synthèse de la concertation et qui sont rappelés au paragraphe 9.

### **7.3 Un soutien apporté au projet ReStart, assorti de suggestions pour en maximiser les effets socio-économiques**

De nombreuses marques de soutien au projet ReStart ont été exprimées lors de la concertation, que ce soit au travers des cahiers d'acteurs, des contributions en ligne ou des coupons T.

Le projet ReSTart est bénéfique pour plusieurs raisons majeures comme « la valeur environnementale du projet », « le rôle stratégique dans l’atteinte des objectifs de neutralité carbone à l’échelle nationale » ou « les retombées économiques positives pour le territoire » (cahier d’acteurs de la Communauté de Communes du Pays Tarusate) et enfin s’inscrit « dans la dynamique de transition énergétique et écologique promue par le gouvernement français et les institutions européennes à travers les récentes réglementations maritimes FuelEU et ReFuelEU Aviation Airlines. Il contribuera à l’indépendance énergétique de l’Europe et de la France, la France étant encore dépendante à 99 % des carburants importés pour sa consommation d’hydrocarbures » (Groupe ADP).

Pour assurer une bonne intégration du projet dans son territoire et une maximisation de ses effets socio-économiques, plusieurs suggestions ont été exprimées :

- Collaboration avec les entreprises locales pendant la construction et l’exploitation du projet par l’entremise de la CCI ou d’acteurs de l’emploi comme France Trav ;
- Collaboration avec les instituts et programmes de formation locaux ;

Pour répondre à ces suggestions, plusieurs engagements ont été pris par VERSO ENERGY lors de la réunion publique de synthèse et sont rappelés en partie 9.

#### **7.4 Précisions concernant la synthèse du bilan rédigé par Mesdames les garantes**

En réponse à « *Il nécessiterait également la création d'un poste électrique pour raccorder l'usine au réseau public de transport d'électricité.* » :

- Le projet de VERSO nécessite la création d'une liaison électrique pour le raccorder au Réseau Public de Transport d'électricité (RPT). Ce raccordement peut se faire sur un poste électrique déjà existant sur le RPT. La création d'un nouveau poste électrique n'est donc pas toujours nécessaire, elle dépend de la solution retenue. Dans une autre mesure, VERSO crée son propre poste électrique sur son foncier afin d'abaisser la tension pour que l'électricité acheminée soit utilisable par les unités industrielles.

En réponse à « *puissance électrique de 450 MW pour une puissance définie à 380 MW, fournie par RTE avec un acheminement...* » :

- La puissance électrique de raccordement demandée par VERSO est de 450 MW, pour un besoin annoncé à 380 MW. RTE dimensionne un ouvrage qui aura la capacité de transporter une telle puissance. RTE ne fournit pas l'électricité qui cheminera dans son ouvrage.

Dans le bilan des garants, à la page 58 il est mentionné « RTE précise.... », or ce n'est pas RTE qui apporte cette précision mais Verso Energy.

## 8 Décision relative à la poursuite du projet

Au regard des enseignements tirés de la concertation préalable, de l'intérêt suscité par celui-ci localement et des besoins de décarbonation du secteur aérien, VERSO ENERGY décide de poursuivre le projet ReStart par le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) et du dossier de demande de permis de construire.

RTE en charge du raccordement au réseau public de transport d'électricité poursuit par conséquent l'étude du dit raccordement.

VERSO ENERGY et RTE prennent en outre plusieurs engagements pour la poursuite du projet ReStart, tenant compte des observations et des suggestions émises pendant la concertation préalable, synthétisées dans le présent document, et considérant le regard porté par les garants dans leur bilan.

## 9 Les engagements pris par les maîtres d'ouvrage

VERSO ENERGY confirme les engagements suivants pris pendant la concertation préalable :

- **Limiter la production de e-SAF à 81 kt/an**
- **Valoriser un CO<sub>2</sub> biogénique existant**
  - Sans ajout de consommation de ressource forestière.
  - Aucune consommation de biomasse dans le projet.
- **Préserver la ressource en eau**
  - Un objectif de 0 prélèvement supplémentaire grâce à des économies d'eau de RYAM
- **Préciser la destination de l'énergie perdue du fait du rendement**
  - Cette énergie sera évacuée sous forme de chaleur
- **Mener une étude de dangers rigoureuse**
- **La gestion du bruit**
  - Engagement à réaliser des mesures de bruit (merlons/ murs végétaux/ murs anti-bruit etc.), les rendre publiques et communiquer sur les mesures mises en place.
- **Étudier la faisabilité d'une étude ATMO**
- **Évaluer l'impact sur l'immobilier**
  - Verso Energy mènera une étude sur l'évolution de l'immobilier aux alentours a posteriori pour confirmer la tendance observée à Landivisiau

### Phase chantier :

- Favoriser les entreprises locales dans le déroulement du chantier en collaboration avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie
- Création d'un guide pour promouvoir les services locaux qui sera mis à disposition de tous les intervenants sur le projet
- Mise en place d'un guichet unique chez Pôle Emploi pour le recrutement

### Phase exploitation :

- Recrutement de **profils locaux** pour l'exploitation du site
- Mise en place d'un guichet unique chez France Travail pour le recrutement

### Formation :

- Collaboration avec les entités de formation locales (écoles d'ingénieurs, lycées techniques...)

**Enjeux liés aux rejets d'eau :**

- Mise en place de solutions de traitement efficaces en adéquation avec le milieu récepteur

**Insertion paysagère :**

- Mise en place d'une intégration paysagère (merlon, murs végétaux, bardages...)

**Trafic lié au chantier :**

- Collaboration avec les collectivités sur toutes les initiatives qui permettraient de réduire les nuisances (déviation du trafic, nettoyage...)

**Sécurité du site**

- Mise en place envisageable de Comités type Comités Locaux d'Information et de Concertation (instaurer une culture du risque technologique autour du site, en faisant se rencontrer tous les acteurs concernés : riverains, industriels, collectivités locales, salariés et administration)
- Transparence sur le Plan de Sécurité et d'Intervention

**RTE confirme également les engagements suivants pris pendant la concertation préalable :**

- RTE établira un plan de contrôle et de surveillance de l'émission des champs électromagnétiques de la ligne électrique afin de vérifier la conformité de l'ouvrage à la réglementation, et publiera les données en ligne.
- RTE étudiera des tracés de raccordement qui suivent les infrastructures existantes, notamment la voie ferrée Laluque-Tartas et les voiries communales.
- Dans l'éventualité d'un raccordement électrique qui nécessiterait la création d'une ligne aérienne entre Tartas et Morcenx-la-Nouvelle, RTE étudierait aussi la possibilité de rejoindre la ligne aérienne existante à Bégaar et de renforcer la ligne aérienne existante.

## 10 Réponse aux demandes de précisions des garants

### Thème 1 : Le modèle économique et la viabilité économique du projet

**Question 1.1 :** Quel serait le découpage du financement du projet par étape ? L'ordre des montants de la part de subventions publiques de toutes natures (locales, départementales, régionales, nationales, européennes...) que le projet ReSTart pourrait obtenir dans le budget total ?

À ce stade, le financement prévu combine fonds propres du porteur (Verso Energy), financements potentiels d'opérateurs partenaires, et candidatures à des appels à projets et subventions (locales, régionales, nationales, programmes européens comme le fonds pour l'innovation). Le détail chiffré par phase (études préalables, ingénierie, construction, mise en service) et le pourcentage précis de subventions seront précisés dans les dossiers financiers ultérieurs (dossier de financement / notice financière). Le projet ReSTart est lauréat de l'appel à projets vecteurs énergétiques innovants de la région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 137 000€.

**Question 1.2 :** Est-ce que Verso Energy envisagerait d'exporter ? Si oui, vers quelles destinations ou quels marchés ?

À date, il est envisagé que le e-SAF produit pourra être envoyé au Havre afin d'être injecté sur les réseaux d'oléoducs existants (réseaux TRAPIL, CEPS etc.) et desservir les grands aéroports français et Ouest-européens.

### Thème 2 : La viabilité technologique et les procédés utilisés

**Question 2.1 :** Que serait-il prévu en cas de baisse significative de l'activité de RYAM ?

Le projet repose sur des flux CO<sub>2</sub> biogéniques issus des émissions de la papeterie. En cas de baisse significative de l'activité de RYAM, des options contractuelles et techniques (réduction proportionnelle de capacité, recherche de sources alternatives de CO<sub>2</sub> biogénique, ajustement industriel ou modularité de production) seraient étudiées.

**Question 2.2 :** Est-ce que la chaleur produite par les procédés pourrait être utilisée ?

L'exploitation de la chaleur produite est une piste d'optimisation énergétique qui sera étudiée. Le projet examinera les options de valorisation interne et externe lorsque les études d'ingénierie seront finalisées.

### Thème 3 : La maîtrise foncière

**Question 3 :** Quel serait le périmètre et les parcelles des 4 unités ?

Le périmètre et les parcelles envisagées pour chaque unité n'est pas précisément défini à date car l'implantation du site est uniquement préliminaire. Les études à venir permettront d'obtenir une implantation définitive permettant de visualiser où se situeront chaque brique technologique et chaque équipement plus précisément.

## **Thème 4 : La provenance électrique, l'efficacité énergétique et les champs électromagnétiques**

**Question 4.1 :** *Quelle serait la part de l'électricité d'origine nucléaire et d'origine renouvelable ?*

En termes de proportion, VERSO ENERGY estime que :

- 60 à 70% de son approvisionnement électrique sera renouvelable, sécurisé par le biais de contrats long terme d'achat d'électricité signés auprès de producteurs renouvelables (y compris lui-même)
- le reste proviendra du marché français de l'énergie. Le mix énergétique français étant à >28% d'origine renouvelable et >64% nucléaire, VERSO ENERGY estime que 70 à 78% de l'électricité consommée pour le projet sera renouvelable et que le reste sera bas-carbone.

**Question 4.2:** *Quel serait le rendement énergétique global du projet sur l'ensemble du cycle de vie du produit ?*

Le rendement énergétique du procédé de fabrication d'e-SAF à partir d'électrolyse est d'environ 40%, c'est-à-dire que produire 1 MWh d'e-SAF nécessite environ 2,5 MWh d'électricité.

**Question 4.3:** *Quel serait précisément le plan de contrôle et de surveillance de l'émission des champs électromagnétiques pour le raccordement électrique ?*

Le Plan de Contrôle et de Surveillance (PCS) est une procédure réglementaire qui permet d'identifier les parties d'un ouvrage électrique susceptibles d'exposer de façon continue des personnes à un champ magnétique et de mesurer l'exposition à ces champs. Le décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 instaure les mécanismes de contrôle et, en l'espèce, l'arrêté du 23 avril 2012 fixe les modalités d'application des PCS. Il limite le contrôle au champ magnétique 50Hz, définit la méthodologie d'élaboration du PCS, le protocole technique des mesures... Toute nouvelle ligne RTE à 400 000 volts fait obligatoirement l'objet d'un PCS. RTE élaboré le PCS, puis celui-ci est transmis à la DREAL pour validation par arrêté préfectoral. Les mesures des champs doivent être réalisées dans les 12 mois après la mise en service de l'ouvrage de raccordement RTE.

## **Thème 5 : Études à publier au fil de leur avancement**

*Afin de compléter les informations et la connaissance du public sur ce projet, un certain nombre d'études devront être publiées sur le site de la concertation au fil de leur avancement, merci de préciser pour chacune d'entre elles dans quel délai ? Et si un résumé non technique sera associé à ces études :*

- Études rejet eau milieu récepteur
- Étude d'impact
- Étude de dangers qui prendrait également en compte la présence de la papeterie RYAM et les éventuels effets de l'un vers l'autre
- Étude gestion du bruit en collaboration avec les riverains et préciser les mesures : merlons/ murs végétaux/ murs anti-bruit etc.), les rendre publiques et communiquer sur les mesures mises en place

Ces études citées ci-dessus seront publiques au moment du dépôt des permis et du dossier de demande d'autorisation environnementale à l'horizon fin 2026. Il n'y aura pas de résumé non technique associé.

- *Étude sur l'évolution de l'immobilier aux alentours à posteriori pour confirmer la tendance observée à Landivisiau*

Cette étude sera publique une fois l'usine opérationnelle.

- *Étudier la qualité de l'air avec ATMO*

Cette étude sera publique une fois l'usine opérationnelle.

- *Etude des tracés de raccordement électrique qui suivent les infrastructures existantes, notamment la voie ferrée Laluque-Tartas et les voiries communales.*

Pour l'étude sur les tracés de raccordement électrique sur l'axe Laluque-Tartas, RTE apporte la réponse suivante. L'étude des tracés de raccordement électrique suit un processus bien défini et encadré d'un point de vue réglementaire. Tel que précisé dans le dossier de concertation, RTE doit d'abord réaliser la concertation préalable du public, puis la concertation dite « Ferracci » permettant de définir un Fuseau de Moindre Impact (FMI), puis RTE pourra étudier des tracés. Que ce soit un ouvrage aérien ou souterrain, RTE soumet aux parties prenantes les éléments techniques du tracé avant le début de la réalisation des travaux (cf. p51 du dossier de concertation sur la concertation « Fontaine », désormais renommée concertation « Ferracci »).

En tout état de cause, dans le cadre de la concertation continue, le FMI retenu sera publié par RTE et diffusé par le biais des canaux retenus pour cette concertation continue. La tenue d'une concertation « Ferracci » peut prendre plusieurs mois après la fin de la concertation préalable du public. Ensuite, au moment de l'enquête publique, le fuseau issu de la concertation « Ferracci » est, dans l'idéal, proposé.

- *Etude de la possibilité de rejoindre la ligne aérienne existante à Bégaar et de renforcer la ligne aérienne existante (Dans l'éventualité d'un raccordement électrique avec création d'une ligne aérienne entre Tartas et Morcenx-la-Nouvelle)*

Le renforcement de la ligne aérienne RTE passant par Bégaar (ligne à 225 000 volts Cantegrift-Marsillon), comme présenté lors des ateliers, dépend de la consultation en cours sur le Schéma Décennal de Développement du Réseau, schéma qui porte les orientations de RTE. Il y est précisé notamment que le renforcement de cette liaison peut avoir lieu s'il présente des avantages indéniables en termes de qualité d'électricité pour les territoires, en termes de transit entre les sites de production et de consommation, et en fonction de l'évolution des flux électriques vers l'Espagne. Ce renforcement en cours d'étude n'empêchera pas la réhabilitation au moins de la liaison qui fait actuellement l'objet d'une corrosion avérée nécessitant sa remise à niveau.

Le renforcement de cette liaison, s'il est décidé, fera l'objet d'une concertation en propre par RTE. Une fois la décision du renforcement prise, RTE pourra diffuser, par le biais des canaux retenus pour la concertation continue, le calendrier de cette concertation.

## **Thème 6 : Le bilan carbone**

**Question 6.1 :** Comment serait calculé le bilan carbone global du projet ReStart ?

**Question 6.2 :** Ce bilan carbone inclura-t-il les travaux ?

**Question 6.3 :** Ce bilan carbone global du projet ReStart sera-t-il mis à la disposition du public ? Un résumé non technique, accessible et compréhensible par tous, accompagnera-t-il ce bilan ?

Le bilan carbone du projet sera réalisé selon la méthode suivante :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Prise%20en%20compte%20des%20%C3%A9missions%20de%20gaz%20%C3%A0%20effet%20de%20serre%20dans%20les%20%C3%A9tudes%20du%20d%C2%80%99impact.pdf>

Le bilan carbone sera mis à la disposition du public lors du dépôt des permis. Il ne sera pas nécessairement accompagné d'un résumé non-technique.

### **Thème 7 : L'analyse du cycle de vie**

**Question 7 :** L'analyse du cycle de vie du projet ReStart sera-t-elle mise à la disposition du public ? Un résumé non technique, accessible et compréhensible par tous, accompagnera-t-elle cette analyse ?

L'ACV du projet ReStart sera mise à disposition du public. Il n'y aura pas de résumé non technique associé.

### **Thème 8 : Les différentes phases de travaux**

**Question 8.1 :** Quelle serait la nature et le volume de nuisances pendant les phases de travaux et raccordement ?

En ce qui concerne RTE, les impacts en phases travaux ont été présentés en atelier et en page 78 dans le dossier de concertation. Suivant le type de raccordement, les nuisances temporaires aux riverains et usagers fréquentant le secteur concerne, en l'occurrence :

- La circulation avec des perturbations routières ponctuelles liées à la circulation d'engins
- Pour une liaison aérienne, le bruit ponctuel du fait de l'utilisation d'engins nécessaires à la création de pistes d'accès, plateformes et levage des pylônes
- L'air par les poussières générées par le chantier
- Pour une liaison souterraine, généralement implantée sous voirie ou parcelle agricole, impacts sur la circulation routière suite à la mise en place d'alternat ou à la fermeture de voirie ; le bruit ponctuel du fait de l'utilisation d'engins nécessaires à la création des tranchées

Ces impacts sont lissés sur plusieurs mois en fonction des zones d'intervention et de l'étape du chantier. Par exemple, un chantier de liaison souterraine étant itinérant, l'alternat n'est pas mis en place sur la totalité du linéaire du raccordement mais ponctuellement sur les tronçons en cours de réalisation.

Les travaux d'aménagement et de construction de ReStart seraient susceptibles de générer des nuisances sonores ponctuelles. Les sources de bruit seraient liées à la circulation des camions, quelques dizaines par jour, aux engins de chantier et à l'outillage (postes à souder, compresseurs d'air, groupes électrogènes, etc.). Dans la mesure du possible, certains systèmes et équipements (comme les électrolyseurs, les compresseurs...) seraient préfabriqués et préassemblés en usine avant d'être acheminés sur site pour être raccordés entre eux afin de limiter les nuisances.

Les travaux les plus bruyants ne devraient pas affecter les zones résidentielles les plus proches. Les travaux seront réalisés uniquement pendant les heures ouvrées. La liste des impacts et des enjeux de la phase travaux est détaillé dans la partie 7.3 du dossier de concertation disponible dans l'onglet mes documents du site internet de la concertation : <https://restart-concertation.eu/>

**Question 8.2 :** Quels seraient les volumes de transport de matériaux pendant les travaux ?

Cela n'a pas encore été défini.

**Question 8.3 :** Quel serait l'impact de la circulation générée vis-à-vis des riverains (flux et bruit) ?

Quel serait le volume de trafic envisagé pendant la phase travaux ?

Comme précisé dans le dossier de concertation, le nombre de camions circulant pendant la phase travaux est estimé à une dizaine environ. L'impact de la circulation vis-à-vis des riverains sera détaillé dans l'étude d'impact.

**Question 8.4 :** Comment se fera la collaboration avec les collectivités locales pour mettre en place des mesures visant à réduire les nuisances, telles que la déviation du trafic ou le nettoyage régulier des voiries ?

Verso Energy s'engage à réaliser un nettoyage des routes durant la phase travaux si cela s'avère nécessaire. La gestion de la circulation sera étudiée ultérieurement afin de limiter les désagréments au maximum pour les personnes concernées. Des travaux de concertation et de planification avec les collectivités locales sera réalisé, les modalités de ces derniers resteront à définir.

## **Thème 9 : Les enjeux environnementaux**

**Question 9.1 :** Pourriez-vous préciser comment RYAM prévoit de réaliser ses économies d'eau afin de permettre au projet ReStart d'atteindre l'objectif de zéro prélèvement supplémentaire ?

RYAM, en tant qu'exploitant du site de Tartas, mène ses propres réflexions et actions pour améliorer son efficacité hydrique ou tout simplement sa consommation. Toutefois, ces démarches relèvent directement de RYAM.

**Question 9.2 :** Quels seraient les modes de traitement des eaux industrielles/usées, le niveau de qualité de rejet ? Y aura-t-il des mesures prises pour réduire la température de l'eau avant rejet dans le milieu ?

Le projet devra prouver que les rejets sont compatibles avec le milieu récepteur en termes de caractéristiques chimiques et physiques, y compris en température.

**Question 9.3 :** Quel serait le milieu récepteur des rejets d'eau ?

Aujourd'hui, deux options sont envisagées :

- Soit ReStart disposera de sa propre station de traitement des eaux de rejet, autonome et indépendante de celle de RYAM : dans ce cas, les effluents seraient rejetés dans la Midouze.
- Soit le projet utilisera celle de RYAM : dans ce cas, l'eau serait rejetée au même point de rejet de RYAM, qui est actuellement le Retjons.

**Question 9.4 :** Quelles seraient les mesures Éviter-Réduire-Compenser (ERC) envisagées dans le cadre du projet ? Quelles actions concrètes seraient mises en oeuvre pour éviter les impacts, lesquelles viseraient à les réduire, et quelles mesures compensatoires seraient prévues lorsque les impacts résiduels ne pourront être évités ?

Nous serons en mesure de répondre à ces questions après la réalisation de l'Etude d'Impact. Toutes les conclusions et les mesures d'atténuation proposées seront compilées dans le rapport d'étude d'impact.

#### **Thème 10 : îlot de chaleur et adaptation climatique**

**Question 10.1 :** Quelles dispositions seraient envisagées pour limiter l'îlot de chaleur ?

Si nécessaire, il pourrait être envisagé une végétalisation importante sur le site ou bien une imperméabilisation des sols sur les surfaces nécessaires uniquement.

**Question 10.2 :** Suite aux différentes propositions formulées par la SEPANSO dans son cahier d'acteur (p. 5/6), quelles seraient les mesures concrètes mises en place ?

Verso Energy s'engage à installer un capteur ATMO lorsque le site sera opérationnel. La réponse au cahier d'acteurs de la SEPANSO est disponible sur le site internet de la concertation dans l'onglet Mes documents.

#### **Thème 11 : La prévention des nuisances et des risques industriels**

**Question 11.1 :** Quelles seraient les mesures de réduction du bruit adéquates pour limiter l'impact des nuisances des unités ?

La question du bruit n'a pas encore fait l'objet d'une étude spécifique. Toutefois, à titre d'exemple, il pourrait être envisagé de mettre en place certaines mesures de réduction, comme l'installation de murs anti-bruit, de merlons ou encore d'écrans végétaux. L'étude acoustique viendra préciser les niveaux cibles à respecter ainsi que les plans d'atténuation adaptés.

**Question 11.2 :** Quels seraient les volumes de stockage à risque, concerné notamment par le classement Seveso et leurs distances d'éloignement aux habitations ?

L'évaluation des risques sera réalisée dans le cadre de l'étude de dangers qui sera communiqué dans le cadre de l'enquête publique.

**Question 11.3 :** Quelles mesures seraient envisagées pour limiter les impacts sur le paysage ?

Les mesures destinées à limiter l'impact sur le paysage n'ont pas encore été définies à ce stade. Néanmoins, à titre d'exemple, il pourrait être envisagé de recourir à une intégration paysagère adaptée, incluant par exemple des murs végétalisés, des bardages ou encore des merlons.

**Question 11.4 :** Comment seraient intégrées les futurs salariés et les salariés de RYAM à la prévention des risques et aux moyens de protection incendie ?

Les futurs salariés de ReSTart et les salariés de RYAM seront sensibilisés et formés aux risques du site via des formations dont le format, le contenu et la fréquence seront à définir.

**Question 11.5 :** Comment envisagez-vous de démontrer l'amélioration de la qualité de l'air ? Quels outils ou dispositifs de mesure seraient mobilisés ?

Verso Energy s'engage à installer un capteur ATMO lorsque le site sera opérationnel, les données seront alors comparées avec celles actuelles.

**Question 11.6** Sur quelles données ou hypothèses repose l'annonce d'une réduction de 80 % des émissions de poussières ?

Ces données reposent sur le pourcentage de fumées de RYAM captées par le projet ReSTart, qui ressort de notre étude de faisabilité. En effet il est envisagé de nettoyer les fumées captées permettant au site d'éviter ce pourcentage de rejet de ces poussières.

**Question 11.7 :** Qui seraient précisément les membres du Commission Locale de l'Information ? Comment s'articulerait son fonctionnement ?

Il est envisagé que des riverains, des employés, des collectivités locales, des industriels locaux participent à cette commission. Le fonctionnement, la fréquence et le contenu ne sont pas encore définis.

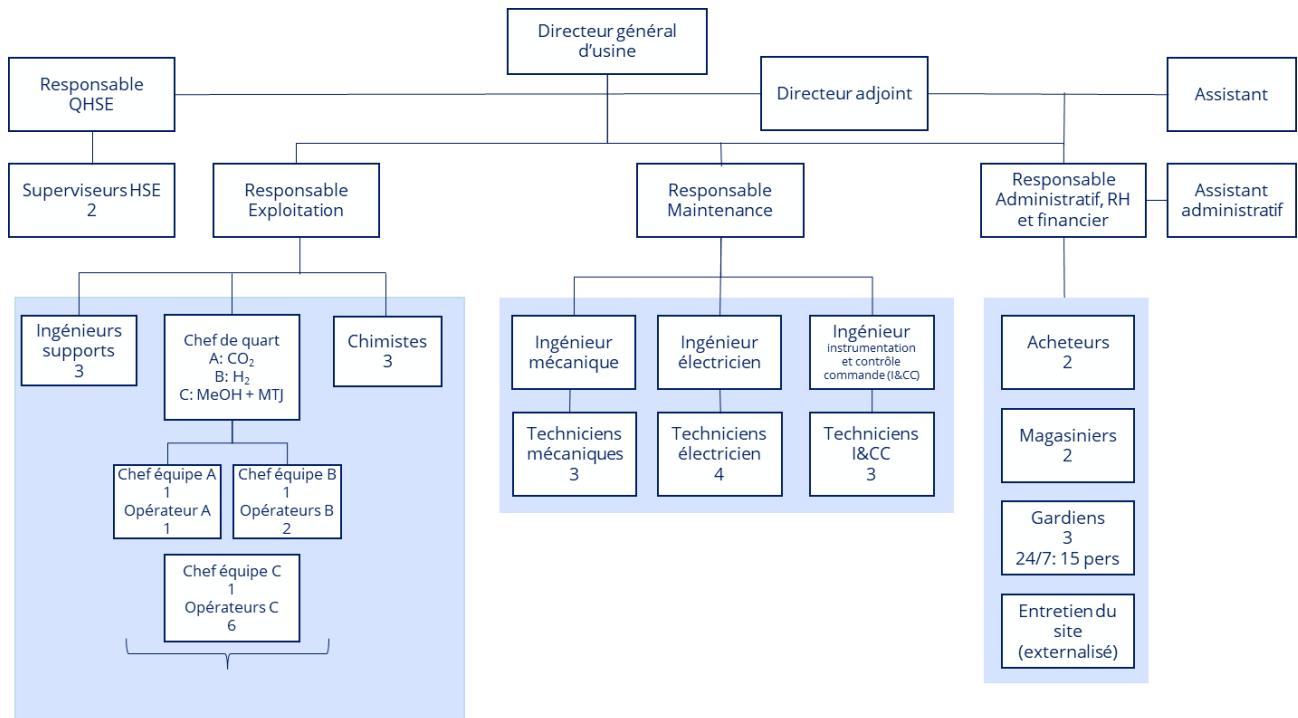
**Question 11.8 :** Pensez-vous créer une Union Economique et Sociale (UES) pour les trois entités et les instances représentatives du personnel correspondantes et les doter de capacités d'intervention en matière d'environnement, avec par exemple un droit de veto suspensif dès lors qu'il y a présomption de risques pour la santé des travailleuses et travailleurs.

En tant que nouvel acteur industriel, le projet sera naturellement en contact avec les industriels locaux déjà implantés. Il est encore un peu tôt pour formaliser des engagements communs, le projet n'étant pas encore décidé. Toutefois, la sécurité et la santé des travailleurs seront une priorité : tout sera mis en place en ce sens, et un véritable plan de sécurité et de santé sera élaboré en lien avec les parties prenantes pendant la phase de construction.

## Thème 12 : L'impact sur le territoire et l'emploi

**Question 12.1 :** Quelle serait la répartition des effectifs par métiers en phase de production ?

Voici un organigramme prévisionnel imaginé lors de la concertation préalable, la répartition précise des effectifs n'a pas encore été réalisée.



**Question 12.2 :** Quelles seraient les dispositions envisagées pour garantir des conditions de travail et le bien-être au travail ?

Il pourrait être envisagé une mise en place de politiques RH, accords d'entreprise, prévention santé au travail, ergonomie, plan de formation.

**Question 12.3 :** Quelles seraient les dispositions pour harmoniser les normes sociales entre RYAM et Verso Energy : salaires, accords d'entreprise, mutuelle, conditions de travail, primes...

L'harmonisation des normes sociales locales est en effet une démarche importante pour éviter toute distorsion de concurrence sur le territoire. Nous prenons bonne note de cette suggestion mais il est trop tôt pour le moment pour nous projeter sur de tels engagements.

**Question 12.4 :** Quelles mesures seraient prévues pour favoriser les entreprises locales en phase travaux ?

La priorité sera donnée, dans la mesure du possible, aux entreprises locales et régionales pour la réalisation des travaux, conformément aux engagements habituels de Verso Energy. Des clauses d'insertion et de recours aux entreprises de proximité pourront être intégrées aux appels d'offres.

**Question 12.5 :** Quelles mesures seraient prévues pour le recrutement de profils locaux pour l'exploitation du site ?

L'objectif est de privilégier le recrutement local et régional. Des partenariats seront étudiés avec les acteurs de l'emploi et de la formation (France Travail, CCI, organismes de formation, écoles techniques et universités).

**Question 12.6 :** Quelles mesures seraient envisagées pour la formation ?

Le projet prévoit de mettre en place un plan de formation dès la phase de pré-exploitation pour accompagner la montée en compétences des salariés, en particulier sur les procédés innovants

**Question 12.7 :** Pensez-vous créer un bâtiment social commun accessible depuis l'extérieur pour accueillir les syndicats et les CSE des trois entités, comme demandé par la CGT Landes ?

À ce stade, la création d'un bâtiment social commun n'est pas prévue dans le projet ReStart. Toutefois, les modalités de dialogue social et les besoins spécifiques des organisations représentatives du personnel pourront être discutés dans le cadre des concertations avec les partenaires sociaux.

## 11 Réponse aux recommandations des garants

**Recommandation 1 :** les garantes demandent aux porteurs de projet :

- d'étudier et de répondre à toutes les propositions émanant du public (cf. p52 à p54 de ce bilan),
- de confirmer tous leurs engagements pris lors de cette concertation (cf. p60/61 de ce bilan),
- de veiller à répondre toutes les questions posées.

**Réponse :** Les questions et remarques émanant du public ont reçu une réponse, idem pour toutes les questions sur le site internet. Nous confirmons également tous nos engagements.

**Recommandation 2 :** les garantes, recommandent que la réponse de Verso Energy et RTE aux demandes de précisions et recommandations, publiée deux mois après ce bilan, fasse l'objet d'une première réunion publique de reddition des comptes, afin de pouvoir préciser les arguments et contributions du publics que Verso et RTE ont ou n'ont pas pris en considération et qu'ils puissent justifier leurs choix.

**Réponse :** La réunion de synthèse organisée le 10 juin 2025 à la salle polyvalente de Tartas a été l'occasion pour les maîtres d'ouvrage, devant 100 participants, de présenter les enseignements tirés de la concertation préalable et d'annoncer leurs premiers engagements (cf verbatim et support de présentation disponibles dans l'onglet Les Documents du site internet), ces derniers étant rappelés dans le présent document.

Par ailleurs, compte tenu du fait que les études sont toujours en cours, VERSO ENERGY estime qu'une nouvelle réunion publique serait contreproductive tant pour eux – qui ont déjà eu l'occasion au cours des 10 rencontres publiques précédentes de prendre connaissance des préoccupations du public – que pour le public lui-même qui n'aurait pas forcément de réponses supplémentaires à celles déjà apportées à ce jour. Pour ces raisons, VERSO ENERGY ne souhaite pas organiser une réunion publique de reddition des comptes.

**Recommandation 3 :** si la décision est prise de poursuivre le projet, il conviendrait de proposer des modalités de concertation continue. Cette concertation continue aura pour objectif de mettre en débat les éléments manquants pendant la concertation préalable (études ou autre) et de continuer à informer et à concerter le public jusqu'à l'enquête publique.

*Les garantes demandent à minima :*

**Recommandation 3-1 :** que le site internet dédié à la concertation reste actif avec tous les documents versés à la concertation, les contributions accompagnées de leur réponse, le présent bilan de la concertation, la réponse de la maîtrise d'ouvrage qui est le socle pour démarrer la concertation continue.

**Réponse :** Le site internet de la concertation restera actif avec l'ensemble des documents publiés à date.

*Au travers de l'ensemble de ces recommandations, les garantes demandent à la maîtrise d'ouvrage de permettre aux habitant.e.s et usager.e.s du territoire d'avoir connaissance des suites données à la concertation, mais aussi de garantir une continuité de l'information sur un temps long, au-delà des éventuelles autorisations.*

**Recommandation 3-2 :** d'actualiser le calendrier eu égard à son évolution

- Mise en ligne sur le site internet et mise à jour régulière d'un calendrier des étapes du projet : réalisation des différentes études, instruction des dossiers de demande d'autorisation, enquête publique... et des jalons du processus décisionnel.

- Crédit et mise en ligne d'un calendrier des travaux.

**Réponse :** Verso Energy ne prévoit pas la mise en ligne d'un calendrier détaillé des étapes du projet.

**Recommandation 3-3 :** fiches thématiques

*Les garantes recommandent de créer des nouvelles fiches thématiques :*

- l'analyse socio-économique,
- le bilan carbone du projet,
- l'analyse du cycle de vie du projet.

**Réponse :** Verso Energy ne souhaite pas donner suite à cette recommandation et à la publication de nouvelles fiches thématiques, nous pensons que l'ensemble des questions/réponses, les verbatims des réunions, le dossier de concertation et le bilan des maitres d'ouvrage permettent au public de comprendre plus en profondeur les sujets cités ci-dessus.

**Recommandation 3-4 :** dès que le périmètre des 4 unités sera arrêté, d'en informer le public sur le site internet.

**Réponse :** Dès que l'implantation définitive des unités sera arrêtée, l'information sera publiée sur le site internet.

**Recommandation 3-5 :** assurer la réalisation, la finalisation et la publication des différentes études au fil de leur avancement sur le site internet de la concertation : étude d'impact, étude de dangers, étude acoustique, étude sur la qualité de l'air, bilan carbone, analyse du cycle de vie, ainsi que leurs différentes versions, accompagnées d'un résumé non technique accessible au grand public. Il conviendrait également de préciser les mesures de compensation envisagées et de mises en oeuvre.

**Réponse :** Les études seront finalisées au moment du dépôt des demandes de permis et consultables lors de l'enquête publique. Elles ne seront pas systématiquement accompagnées d'un résumé non technique.

**Recommandation 4 :** mise en place de comités de riverain.e.s

**Recommandation 4.1 :** mettre en place un comité de riverain.e.s qui serait associé étroitement au projet. Ce comité aurait pour mission de participer activement aux décisions concernant l'implantation des unités, en veillant à ce que leur localisation soit la plus adaptée possible aux réalités du terrain et aux attentes des habitant.e.s. Par ailleurs, il travaillerait à définir, en collaboration avec les porteurs de projet et les experts, les mesures de protection et les dispositifs visant à limiter les nuisances sonores, visuelles, environnementales ou autres susceptibles d'impacter le quotidien des riverain.e.s.

Ce comité permettrait ainsi d'instaurer un dialogue régulier, transparent et constructif entre les habitant.e.s et les différents acteurs du projet, favorisant une meilleure prise en compte des préoccupations locales. Il pourrait se réunir périodiquement tout au long des phases de conception, de réalisation et d'exploitation, et constituer un canal privilégié pour le suivi des impacts et la mise en oeuvre d'éventuelles mesures correctives.

**Réponse :** Verso Energy ne souhaite pas mettre en place un comité de riverains.

**Recommandation 4.2 :** pour les riverain.e.s concerné.e.s par la question immobilière, mettre en place un comité restreint pour travailler avec eux l'impact sur la valeur de leur bien.

**Réponse :** Verso Energy est favorable à des échanges ciblés avec les riverains les plus impactés par le projet afin de travailler sur l'impact financier potentiel du projet sur leurs biens. Des échanges avec les riverains ont déjà eu lieu.

**Recommandation 5 :** mettre en place une Commission Locale d'Information (CLI) qui permettrait d'assurer une information transparente et continue sur les activités et les risques liés aux nouvelles installations. Cette instance aurait pour missions principales de suivre l'impact environnemental et sanitaire du site, de veiller aux conditions de travail et de favoriser un dialogue régulier entre les parties prenantes.

La CLI pourrait être composée, entre autres, de représentants d'associations environnementales, de syndicats, de représentants de RYAM, de riverains, ainsi que de personnes qualifiées. Elle se réunirait régulièrement et rendrait compte de ses activités deux fois par an lors de réunions publiques, permettant ainsi une restitution accessible et une participation citoyenne.

Cette commission pourrait être constituée dès la phase travaux et ainsi réunir les parties prenantes dès cette phase.

**Réponse :** La création d'une Commission Locale d'Information est confirmée, conformément aux engagements déjà pris.

**Recommandation 6 : ateliers débats**

Les garantes demandent que la concertation continue soit rythmée par plusieurs temps forts, via des ateliers afin de mettre en débat l'avancée du projet accompagnée des nouvelles informations. Sur chacun d'eux, une attention sera portée sur un large temps d'expression du public avec un format hybride.

**Réponse :** Verso Energy ne souhaite pas mettre en place des ateliers de débats supplémentaires pour les mêmes raisons que mentionnées à la réponse à la recommandation n°2.

**Recommandation 7 :** pour continuer à informer le public de manière régulière, les garantes préconisent la réalisation d'une newsletter pour communiquer sur les temps forts de la concertation continue, sur les

*études réalisées, sur les évolutions du projet, sur ses actualités et attirer l'attention sur les enseignements tirés des études d'impact. Cette newsletter serait disponible sur le site internet et communiquée à toute personne qui aurait créé un compte sur le site internet de la concertation en demandant d'être informée régulièrement sur le projet.*

**Réponse :** La mise en place d'une newsletter n'est pas envisagée. L'information sera centralisée et régulièrement mise à jour sur le site internet, qui demeure l'outil de référence pour suivre le projet.